

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame **CARRE** Annie, Adjointe au Maire.

Présents : **LEMARCHAND** Eva, **VEZIER** Stéphane, **COUTURE** Sylvain, **BOUTARD** Julie, **HULIN** Hélène, **JONQUAIS** Nathalie, **MARZIN** Jean-Michel, **VEZIER** Karine.

Absents excusés : **FOSSE** Christian, **DUPARC** Mélanie, **GODEFROY** David, **HAI** Sophie, **HEBERT** Mickaël.

Madame **DUPARC** Mélanie a donné procuration à Madame **HULIN** Hélène.

Aucune remarque sur le Procès-Verbal de la réunion précédente qui est adopté à l'unanimité. (10 voix Pour)

Mme **LEMARCHAND** Eva est nommée secrétaire de séance.

- **Convention avec la métropole pour la prise en charge financière des travaux liés au réaménagement du centre bourg.**

Les travaux commencent.

Tous les lundis, à 14h, réunion de chantier.

Après lecture de la convention et délibération, le conseil municipal vote pour une participation financière maximale de 98 000 €. 10 voix Pour.

- **Convention financière et juridique avec Logéal Immobilière**

Comme convenu avant la dépose du permis de construire des 8 logements types 4, mis en acquisition à la propriété, la société Logéal demande que la commune se porte garant pour le prêt lié à ces constructions et demande l'exonération de la taxe d'aménageant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (10 voix Pour), autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

- **Clôture mitoyenne du Saint Philibert**

Madame Lemarchand se retire de la séance.

Après échanges et délibération, les membres du conseil municipal décident que le coût total (matériaux plus main d'œuvre) sera partagé en deux parts égales. Vote à l'unanimité (9 voix pour).

Retour de Madame Lemarchand

- **Indemnités IAT-IEMP en cas de maladie ordinaire**

Les indemnités IAT et IEMP, sont versées mensuellement aux employés territoriaux.

En cas de maladie ordinaire, la loi impose la suppression des indemnités. Seule une délibération du conseil municipal peut décider du maintien des indemnités.

Après maints échanges, le conseil municipal décide (10 voix pour) de ne pas prendre de délibération sur ce point.

- **Plan Partenarial de Gestion de la demande de logements sociaux.**

La métropole souhaite centraliser les demandes de logements sociaux. Pour ce faire, il est proposé à chaque commune de se positionner pour sa participation à ce dispositif :

Niveau 1 : information

Niveau 2 : information et accueil

Niveau 3 : information accueil et traitement.

Vu la charge de travail du secrétariat, le niveau 1, correspondant à l'information est choisi à l'unanimité (10 voix pour).

- **Chèque emploi service pour le règlement de l'ALSH.**

Une famille a demandé de régler l'ALSH en tickets CESU.

Après informations auprès du Trésor Public, ce qui est reversé à la commune est amputé de différents frais, pouvant atteindre 50% de la somme payée.

Après délibération, les membres du conseil municipal s'opposent, à l'unanimité (10 voix pour), à ce type de règlement.

- **Contrat groupe d'assurance collective CDG 76**

Le contrat d'assurance collective concernant l'indemnisation des personnels territoriaux en cas d'invalidité, se terminera en 2018. Aussi, avant toute prospection, le CDG76 demande l'accord de Madame Le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix pour), autorise Madame Le Maire à donner son accord.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Remerciements de la DDEN pour le versement de la subvention
- Remerciements de Monsieur Deconihout, président des anciens combattants, pour le versement de la subvention
- Remerciements des habitants de la cité des marais et des usagers du lac, pour la prise en compte de leurs doléances et pour les mesures prises par Madame Le Maire et son Conseil Municipal, relatives aux différentes nuisances (parkings, nuisances nocturnes...)
- Arrivée de 2 chevaux, pensionnaires dans une partie clôturée du marais ; la barrière qui avait été posée dans cet enclos, a été volée peu de jours après. Une plainte a été déposée.
- Visite du Président de la Métropole pour le « premier coup de pioche » le **vendredi 13 octobre à 10h45.**

- Quelques dates à retenir :
 - Le **24 novembre** soirée Téléthon, gros travail pour la récupération des lots à prévoir
 - Le **2 décembre à 10h30** réunion publique
 - Le **16 décembre** fête de Noël des enfants
- Lecture d'un courrier de Madame la Préfète concernant le non-respect des normes de sécurité pour l'organisation du festival du Loup Vert, seule la responsabilité de Monsieur Le Maire de Jumièges était engagée.
- Base de Plein Air : prochaine réunion le 24 octobre.
- Procès avec la société Chronochape en cours d'achèvement, verdict en notre faveur.
- Procès pour l'école ; échanges en cours avec notre avocat pour préparer le jugement sur le fond.
- Demande de M Mme Leroy, rue du Conihout, concernant la dépose d'une clôture...à voir sur le terrain

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 21h05.

Fait en Mairie, le 12 octobre 2017
Le Maire-Adjoint,

ANNIE CARRE